



Côté parents

L'INTERCALAIRE À GARDER À LA MAISON

Se retrouver, découvrir, jouer et construire des projets : un lieu où les jeunes ont leur place et peuvent proposer leurs idées.

L'accueil est ouvert pour les jeunes âgés de 10 ans et scolarisés en CM2 (**conditions cumulatives**), jusqu'à 25 ans dans le cadre de notre service d'Information Jeunesse.

QUAND VENIR ?

Période scolaire

Mercredi, vendredi et samedi • 14 h - 18 h

Vacances scolaires

Du lundi au samedi • 14 h - 18 h

Fermé les jours fériés et les samedis en été.

Retrouvez nous
aussi tous les
vendredi au foyer
du collège Voltaire
de 12h à 14h !

RÉSERVER UNE ACTIVITÉ OU UNE SORTIE

- 1 Le programme arrive par mail et sur les réseaux avant chaque période de vacances.
- 2 Répondez au mail avec le nom du jeune et les activités souhaitées.
- 3 Les demandes suivent l'ordre d'arrivée des mails. Notre réponse précise : confirmé, liste d'attente ou complet.

Le local reste ouvert pendant les sorties, dans la limite du taux d'encadrement. Toute fermeture exceptionnelle est signalée par mail.

Espace Jeunes : 06 78 36 47 48 • espacejeunes@vieacapdenac.fr

OSCC : 05 65 63 83 45 • contact@vieacapdenac.fr



Côté parents

L'INTERCALAIRE À GARDER À LA MAISON

Se retrouver, découvrir, jouer et construire des projets : un lieu où les jeunes ont leur place et peuvent proposer leurs idées.

L'accueil est ouvert pour les jeunes âgés de 10 ans et scolarisés en CM2 (**conditions cumulatives**), jusqu'à 25 ans dans le cadre de notre service d'Information Jeunesse.

QUAND VENIR ?

Période scolaire

Mercredi, vendredi et samedi • 14 h - 18 h

Vacances scolaires

Du lundi au samedi • 14 h - 18 h

Fermé les jours fériés et les samedis en été.

Retrouvez nous
aussi tous les
vendredi au foyer
du collège Voltaire
de 12h à 14h !

RÉSERVER UNE ACTIVITÉ OU UNE SORTIE

- 1 Le programme arrive par mail et sur les réseaux avant chaque période de vacances.
- 2 Répondez au mail avec le nom du jeune et les activités souhaitées.
- 3 Les demandes suivent l'ordre d'arrivée des mails. Notre réponse précise : confirmé, liste d'attente ou complet.

Le local reste ouvert pendant les sorties, dans la limite du taux d'encadrement. Toute fermeture exceptionnelle est signalée par mail.

Espace Jeunes : 06 78 36 47 48 • espacejeunes@vieacapdenac.fr

OSSC : 05 65 63 83 45 • contact@vieacapdenac.fr

Les règles en bref

ALAC, passerelle, départs et facturation

ALAC : ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLÈGE

Collège Voltaire • Vendredi, 12 h - 14 h • Élèves adhérents

Jeux et animations dans une salle du collège, avec 1 ou 2 animateurs. Une fois inscrit, le jeune peut venir sur le créneau. Respect des consignes du collège et de l'équipe.

La même adhésion donne accès à l'ALAC et à l'Espace Jeunes.

LA PASSERELLE DU CENTRE DE LOISIRS

Les mercredis et pendant les vacances : déjeuner au Centre de loisirs (3,30 €), puis trajet accompagné par les animateurs vers l'Espace Jeunes dès 14 h.

Réservation au moins 3 jours avant, uniquement par mail :

centredeloisirs@vieacapdenac.fr

ARRIVÉES ET DÉPARTS

L'équipe encadre les jeunes au local et lors des sorties organisées. Les départs en autonomie suivent l'autorisation signée ; après toute sortie de l'Espace Jeunes en autonomie, le jeune n'est plus sous la responsabilité des animateurs. Pour une autre personne venant chercher le jeune, prévenir par SMS ou mail.

LE RESPECT DES REGLES DE VIE ET L'UTILISATION DES ECRANS

L'Espace Jeunes est un lieu de vie dans lequel des règles de vivre ensemble s'appliquent et sont expliquées à tous les nouveaux arrivants. En cas de non respect de ces règles, du matériel ou des autres personnes fréquentant le lieu, les animateurs se réservent le droit à des sanctions.

L'utilisation des écrans est réglementée et minutée. Cette utilisation se base sur un contrat de confiance et nécessite de l'autonomie. En cas de non respect des règles d'utilisation, les animateurs se réservent le droit à des restrictions.

FACTURATION

Facture en fin de mois : régler à l'OSCC (2, rue Polonceau) ou par virement avec les coordonnées de la facture. Aucun paiement au local. La Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier (Quotient familial) nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant par courrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier

Les règles en bref

ALAC, passerelle, départs et facturation

ALAC : ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉ AU COLLÈGE

Collège Voltaire • Vendredi, 12 h - 14 h • Élèves adhérents

Jeux et animations dans une salle du collège, avec 1 ou 2 animateurs. Une fois inscrit, le jeune peut venir sur le créneau. Respect des consignes du collège et de l'équipe.

La même adhésion donne accès à l'ALAC et à l'Espace Jeunes.

LA PASSERELLE DU CENTRE DE LOISIRS

Les mercredis et pendant les vacances : déjeuner au Centre de loisirs (3,30 €), puis trajet accompagné par les animateurs vers l'Espace Jeunes dès 14 h.

Réservation au moins 3 jours avant, uniquement par mail :

centredeloisirs@vieacapdenac.fr

ARRIVÉES ET DÉPARTS

L'équipe encadre les jeunes au local et lors des sorties organisées. Les départs en autonomie suivent l'autorisation signée ; après toute sortie de l'Espace Jeunes en autonomie, le jeune n'est plus sous la responsabilité des animateurs. Pour une autre personne venant chercher le jeune, prévenir par SMS ou mail.

LE RESPECT DES REGLES DE VIE ET L'UTILISATION DES ECRANS

L'Espace Jeunes est un lieu de vie dans lequel des règles de vivre ensemble s'appliquent et sont expliquées à tous les nouveaux arrivants. En cas de non respect de ces règles, du matériel ou des autres personnes fréquentant le lieu, les animateurs se réservent le droit à des sanctions.

L'utilisation des écrans est réglementée et minutée. Cette utilisation se base sur un contrat de confiance et nécessite de l'autonomie. En cas de non respect des règles d'utilisation, les animateurs se réservent le droit à des restrictions.

FACTURATION

Facture en fin de mois : régler à l'OSCC (2, rue Polonceau) ou par virement avec les coordonnées de la facture. Aucun paiement au local. La Caisse d'Allocations Familiales met à notre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter les éléments de votre dossier (Quotient familial) nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant par courrier. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier